

Initiatives ministérielles

● (1700)

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, je me demande si le député voudrait bien considérer la personne nommée à la présidence de la Commission nationale des libérations conditionnelles, par exemple. Le nouveau président de la Commission nationale des libérations conditionnelles est un fonctionnaire de carrière sans aucune attache politique. Il a gravi les échelons un à un et a été nommé, après entrevue, sur la foi de ses compétences. Le député reconnaîtra-t-il que c'est là une initiative du gouvernement et nous dira-t-il s'il considère cela comme une nomination partisane?

Le député veut-il que le gouvernement abandonne entièrement le Sénat aux conservateurs, qui ont bloqué le contrat de vente de l'aéroport Pearson, par exemple? Est-ce là ce qu'il attend de nous?

En outre, le député ne reconnaît-il pas que dans le cas de certaines nominations faites par le premier ministre, telles celles d'Ed Broadbent, par exemple, il n'est pas question que les personnes nommées touchent une pension ni cumulent une pension et un traitement? Ne voit-il pas dans la nomination de l'honnête Acadien Roméo LeBlanc, homme intègre qui répond au style du premier ministre, une bonne décision?

M. White (Fraser Valley—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, depuis des décennies, les gouvernements font preuve de favoritisme dans leurs nominations. Évidemment, certaines nominations ont été bonnes et j'imagine qu'il y a même eu certaines personnes d'autres partis que le parti au pouvoir qui ont été nommées. Ces dernières servent de couverture pour le très grand nombre d'amis du parti au pouvoir qui obtiennent les postes, et qui sait peut-être la majorité.

Regardez cette liste: le directeur de campagne de la députée de Vancouver—Centre, chef de cabinet du ministre de la Justice et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans les années 1980; l'adjoint de l'ancien chef libéral de la Nouvelle-Écosse; l'adjoint de différents députés provinciaux de l'Ontario. Ce sont tous là des valets du Parti libéral.

Bien sûr, certaines nominations sont fondées sur les qualifications, les compétences et la capacité, ce qui permet, comme on vient de le voir, à un député de prendre la parole pour dire: «Et celui-ci, et cet autre-là, qu'en pensez-vous?» Il se peut que certaines nominations se justifient par les qualifications, les compétences et la capacité. Je ne connais pas cette personne dont on parle ni ses qualifications, ses compétences ou ses capacités, mais je sais une chose, c'est qu'il y a beaucoup de membres des commissions des libérations conditionnelles qui n'ont ni les qualifications, ni les compétences ni la capacité pour siéger à ces organismes.

M. O'Reilly: Répondez à la question.

M. White (Fraser Valley—Ouest, Réf.): Je crois y avoir répondu. Il m'a demandé si cette personne, membre d'une commission des libérations conditionnelles, avait les compétences nécessaires. Je ne connais pas cette personne. Ma réponse, c'est

que beaucoup de membres de commissions n'ont pas les compétences voulues. Cela je peux l'affirmer.

Je crois que le député m'a ensuite posé une question au sujet du Sénat. Il a demandé—j'imagine que ce serait une bonne chose—s'il devrait y avoir plus de conservateurs que de libéraux au Sénat. Je pense qu'il n'a pas compris. Nous parlons d'un Sénat élu où, peut-être, les sénateurs ne seraient ni libéraux ni conservateurs. Quelle idée originale, ne pas être un valet du parti!

Voilà le problème. C'est comme mettre son frère ou sa soeur à la porte. Envoyons tout ce beau monde au Sénat. Les gouvernements ne changeront pas. Dès que les libéraux ont été élus, le pays tout entier savait fort bien qu'ils commenceraient à nommer des libéraux au Sénat. La seule façon de mettre un terme à cela, c'est de porter au pouvoir un parti qui n'a pas d'amis au Sénat, qui ne serait pas obligé de faire des nominations pour avoir le dessus sur les conservateurs et les libéraux au Sénat. C'est bien beau la tradition, mais pourquoi n'aurions-nous pas un Sénat triple E?

Je suis désolé, mais je ne me souviens plus très bien de la troisième question.

M. O'Reilly: Roméo LeBlanc.

M. White (Fraser Valley—Ouest): Roméo LeBlanc, le gouverneur général. Beaucoup de gens considèrent que c'est le poste le plus important auquel on puisse accéder. Pour ce qui est de déterminer s'il a ou non les compétences et les aptitudes nécessaires pour occuper ce poste, je ne sais pas vraiment quelles sont ses compétences et ses aptitudes.

● (1705)

Je tiens à dire clairement que je m'oppose à ce que nous ayons un gouverneur général dans notre pays, tout comme je m'oppose à ce que nous ayons des lieutenants-gouverneurs. Voilà pourquoi je n'étais pas à la cérémonie aujourd'hui et voilà pourquoi je ne serai pas à la fête ce soir. Que la personne soit compétente ou non, c'est seulement une tradition.

On m'a demandé aujourd'hui pourquoi je n'étais pas présent. J'ai répondu que je ne pensais pas de la même façon que tous ces traditionalistes. Il faudrait peut-être se demander si nous devrions ou non avoir un gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs. La personne à qui je parlais a dit que c'était une tradition. Je lui ai rétorqué que c'est justement cela qui ne va pas. Pourquoi ne remettrions-nous pas en question cette vieille tradition? Pourquoi ne remettrions-nous pas en question le fait que le gouvernement veut que 50 p. 100 ou plus des sénateurs soient libéraux?

Une voix: Qu'y a-t-il de mal à cela?

M. White (Fraser Valley—Ouest): Je vais vous dire ce qu'il y a de mal à cela. Il vous faudrait chercher longtemps dans ce pays aujourd'hui pour trouver beaucoup de gens qui veulent que des valets du Parti libéral ou des amis du gouvernement ou qui que ce soit d'autre soient nommés au Sénat. Voilà ce qu'il y a de mal à cela. Élisez les sénateurs. Donnez au Canadien ordinaire la chance de devenir sénateur.

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour féliciter chaleureusement le ministre du bel effort qu'il a fait avec son projet de loi C-65. Il